

2 MAI 2011



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLE DE BROMONT, tenue le 2 mai 2011 à 20 h à la salle du conseil au 88, boulevard de Bromont à Bromont.

Étaient présents les conseillers **MARIE-ÈVE LAGACÉ, JACQUES LAPENSÉE, DIANE PERRON et ANIE PERRAULT.**

Étaient absents les conseillers **RÉAL BRUNELLE et MARIE-CLAUDE CABANA.**

Le tout FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence de la mairesse, Madame **PAULINE QUINLAN.**

Monsieur **JACQUES DES ORMEAUX**, directeur général et directeur du développement et Me **JOANNE SKELLING**, greffière, sont également présents.

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après un moment de réflexion, la présidente de l'assemblée déclare la séance ouverte. Suite à l'annonce du décès de Monsieur Roland Désourdy la semaine dernière, Madame **PAULINE QUINLAN** souligne toute la reconnaissance de la communauté bromontoise et des élus municipaux pour la vision et l'apport de ce grand bâtisseur à la création de la Ville de Bromont.

ORDRE DU JOUR

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
 - 2011-05-212 1.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil municipal du 2 mai 2011
2. **ADOPTION DU PROCÈS VERBAL**
 - 2011-05-213 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 18 avril 2011
3. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 2011-05-214 3.1 Adoption de la liste des comptes à payer au 30 avril 2011
 - N.M. 3.2 Dépôt de la liste des permis de construction du mois d'avril 2011

2 MAI 2011

2011-05-215	3.3	Adoption du procès-verbal de l'assemblée du comité consultatif d'urbanisme tenue le 12 avril 2011
	4.	AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL
2011-05-216	4.1	Participation des membres du conseil et/ou leurs représentants à certains tournois de golf au profit d'organismes à but non lucratif
	5.	RÈGLEMENTS
2011-05-217	5.1	Avis de motion du règlement numéro 983-2011 concernant la vidange des fosses septiques
2011-05-218	5.2	Adoption du règlement numéro 876-68-2011 modifiant le règlement de zonage
2011-05-219	5.3	Adoption du règlement numéro 982-2011 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble
	6.	AFFAIRES COURANTES
	6.1	FINANCES ET TRÉSORERIE
N.M.	6.1.1	Dépôt du rapport semestriel
2011-05-220	6.1.2	Amendement budgétaire au 30 avril 2011
	6.2	TRAVAUX PUBLICS
2011-05-221	6.2.1	Demande au Ministère des Transports du Québec de modifier les limites de vitesse sur certaines routes sous leur juridiction
2011-05-222	6.2.2	Contrat pour la fourniture d'une pelle hydraulique sur chenille 2011 et d'une remorque
2011-05-223	6.2.3	Contrat pour la fourniture d'une rétrochargeuse 2011 à 4 roues motrices et directionnelles avec balancier télescopique
2011-05-224	6.2.4	Amendement de la résolution 2011-03-119 relativement au projet de vidange des boues de l'usine d'épuration
2011-05-225	6.2.5	Amendement de la résolution 2010-09-433 relativement au projet de mise à niveau du barrage à l'usine de filtration d'eau potable
	6.3	URBANISME
	6.4	LOISIRS, CULTURE, VIE COMMUNAUTAIRE
2011-05-226	6.4.1	Entente de partenariat entre la Ville et le Club de soccer de Bromont pour l'année 2011

2 MAI 2011

- 2011-05-227 6.4.2 Demande de gratuité pour l'utilisation temporaire des plateaux sportifs municipaux par les élèves de l'école La Chantignole
- 2011-05-228 6.4.3 Demande de soutien – collecte de fonds de la Fondation le Pont
- 2011-05-229 6.4.4 Demande de soutien – International de soccer Jean-Yves Phaneuf de Granby 2011
- 2011-05-230 6.4.5 Amendement de la résolution 2011-04-199 relativement à la tenue de la Fête de l'amour 2011
- 2011-05-231 6.4.6 Demande de gratuité du Centre culturel St-John pour la tenue d'un salon des métiers d'art en décembre 2011
- 6.5 SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 6.6 GREFFE
- 6.7 ORGANISATION DU TERRITOIRE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
- 6.8 DIRECTION GÉNÉRALE
- 6.9 RESSOURCES HUMAINES
- 6.9.1 VACANT
- N.M. 6.9.2 Dépôt de la liste des embauches de surnuméraires
- 6.10 TOURISME
- 2011-05-232 6.10.1 Installation d'oriflammes pour l'International Bromont
- 2011-05-233 6.10.2 Tenue du Mini-tour IGA Charles-Bruneau
- 2011-05-234 6.10.3 Passage du train touristique « Orford Express » à Bromont
7. **DIVERS**
- 2011-05-235 7.1 Commandite de la Ville de Bromont pour le Gala Excellence de la Chambre de Commerce de Cowansville et Région
8. **CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS**
- N.M. 8.1 Dépôt d'une lettre relativement à l'aménagement de l'intersection du chemin Compton et de la rue des Patriotes
9. **AFFAIRES NOUVELLES**
- 2011-05-236 9.1 Approbation des membres des Amis de sentiers de Bromont pouvant signer des droits de passage pour les sentiers récréatifs

2 MAI 2011

2011-05-237	9.2	Autorisation d'une servitude de drainage
2011-05-238	9.3	Contrat de services professionnels de consultant en communication
2011-05-239	9.4	Reconnaissance d'une situation de nuisances
N.M.	10.	<u>PÉRIODE DE QUESTIONS</u>
2011-05-240	11.	<u>LEVÉE DE LA SÉANCE</u>

LA GREFFIERE,
ME JOANNE SKELLING

2011-05-212

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MAI 2011**

IL EST PROPOSÉ PAR **MARIE-ÈVE LAGACÉ**
APPUYÉ PAR **DIANE PERRON**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil municipal du 2 mai 2011 avec les modifications suivantes :

- Le retrait du sujet 6.9.1 Embauche d'un directeur des loisirs
- L'ajout en affaires nouvelles des sujets :

9.1 Approbation des membres des Amis de sentiers de Bromont pouvant signer des droits de passage pour les sentiers récréatifs
9.2 Autorisation d'une servitude de drainage
9.3 Contrat de services professionnels de consultant en communication
9.4 Reconnaissance d'une situation de nuisances

ADOPTÉE

2011-05-213

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 18 AVRIL 2011**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 18 avril 2011;

IL EST PROPOSÉ PAR **DIANE PERRON**
APPUYÉ PAR **ANIE PERRAULT**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2 MAI 2011

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 18 avril 2011, tel que soumis.

ADOPTÉE

2011-05-214

ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER AU 30 AVRIL 2011

IL EST PROPOSÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**
APPUYÉ PAR **MARIE-ÈVE LAGACÉ**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter la liste des comptes à payer, au 30 avril 2011, au montant de **2 512 807,93 \$** à payer par le fonds d'administration ; ladite liste se détaillant comme suit :

Compte à payer :	380 687,80 \$
Caisse déboursés :	1 833 042,00 \$
Paies versées le:	
-7 avril 2011	159 391,36 \$
-21 avril 2011	139 686,77 \$

Faits saillants :

Numéro de chèque	Description
1075	Païement de 50 000,00\$ à la Société d'Agriculture du Comté de Shefford pour une contribution financière.
1081	Païement de 120 376,00\$ à Valeurs mobilières Banque Laurentienne pour l'échéance d'une dette.
1135	Païement de 263 013,25\$ à la Financière Banque Nationale pour l'échéance d'une dette.
38203	Païement de 950 000,00\$ à la Vile de Bromont pour un transfert de la Caisse à la Banque Nationale.

D'autoriser le directeur des services administratifs, directeur des finances et trésorier à effectuer le paiement de ces dépenses à qui de droit, son certificat de disponibilité de crédits ayant été émis.

ADOPTÉE

N.M.

DÉPÔT DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER AU 30 AVRIL 2011

2 MAI 2011

N.M.

**DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION
DU MOIS D'AVRIL 2011**

2011-05-215

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU COMITÉ
CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 12 AVRIL 2011**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie du procès-verbal de l'assemblée des membres du comité consultatif d'urbanisme tenue le 12 avril 2011 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR DIANE PERRON
APPUYÉ PAR ANIE PERRAULT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter le procès-verbal de l'assemblée du comité consultatif d'urbanisme tenue le 12 avril 2011, tel que soumis à l'exclusion du sujet traité par la résolution 2011-04-12 pour lequel des informations supplémentaires sont requises par les membres du Conseil municipal ;

D'entériner toutes les recommandations faites par les membres du comité consultatif d'urbanisme lors de ladite assemblée, à l'exception de celle portant le numéro 2011-04-12.

ADOPTÉE

2011-05-216

**PARTICIPATION DES MEMBRES DU CONSEIL ET/OU DE
REPRÉSENTANTS DE LA VILLE À CERTAINS TOURNOIS DE
GOLF AU PROFIT D'ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF**

ATTENDU QUE Ville de Bromont désire encourager certains organismes sans but lucratif qui organisent des tournois de golf au cours de l'année 2011 ;

ATTENDU QUE Ville de Bromont désire s'impliquer dans la communauté en commanditant certains événements caritatifs ;

ATTENDU les invitations reçues à ce jour pour la participation des membres du Conseil et/ou leurs représentants ;

IL EST PROPOSÉ PAR ANIE PERRAULT

2 MAI 2011

**APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser la participation des membres du Conseil et/ou leurs représentants, ou la commandite des tournois de golf suivants :

- Tournoi de golf au profit de la Maison au Diapason
- Tournoi de golf de la fondation du maire de la Ville de Bromont
- Tournoi de golf de La Classique BMP
- Tournoi de golf de la Chambre de commerce de Cowansville et Région
- Tournoi de golf de la Ville de Farnham
- Tournoi de golf du maire de Sutton
- Tournoi de golf de la Paroisse St-François-Xavier
- Tournoi de golf du maire de Cowansville

D'autoriser le directeur des services administratifs, des finances et trésorier à payer un montant maximum de **3 700 \$**, pour la participation des membres du Conseil et/ou leurs représentants, ou la commandite des tournois de golf au profit d'organismes à but non lucratif, pour l'année 2011;

Que le directeur des services administratifs, des finances et trésorier soit autorisé à approprier les montants nécessaires et à les affecter au paiement de cette dépense.

ADOPTÉE

2011-05-217

**AVIS DE MOTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 983-2011
CONCERNANT LA VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES**

Monsieur le conseiller **JACQUES LAPENSÉE** donne avis de motion, conformément à la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)*, à l'effet que le projet de règlement numéro 983-2011 concernant la vidange des fosses septiques sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente du Conseil.

Monsieur le conseiller **JACQUES LAPENSÉE** demande une dispense de lecture dudit projet de règlement dont copie est remise à chacun des membres du conseil assistant à la présente séance.

2011-05-218

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 876-68-2011 INTITULÉ
« RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE
NUMÉRO 876-2003 AFIN DE PERMETTRE LA VENTE AU
DÉTAIL ET LES SALLES DE MONTRE POUR LES USAGES C5
ET LES USAGES INDUSTRIELS, RÉDUIRE LA HAUTEUR DES
AFFICHES PERMISES SUR LE TERRITOIRE DE 6 MÈTRES À 4
MÈTRES ET PERMETTRE LA VENTE DE PETITS OUTILS DES
COMMERCES DE LA CLASSE C3»**

2 MAI 2011

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie du premier projet de règlement numéro 876-68-2011 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 876-2003 afin de permettre la vente au détail et les salles de montre pour les usages C5 et les usages industriels, réduire la hauteur des affiches permises sur le territoire de 6 mètres à 4 mètres et permettre la vente de petits outils des commerces de la classe C3 » et déclarent l'avoir lu ;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a adopté le règlement de zonage numéro 876-2003 le 17 décembre 2003;

ATTENDU QUE la Ville souhaite modifier le zonage de la zone I04-429 (rue Pacifique) afin de permettre la vente au détail des produits fabriqués par les industriels et commerces de type artériel;

ATTENDU QUE le comité consultatif a recommandé au conseil dans plusieurs résolutions de réduire la hauteur permise pour les enseignes de 6 à 4 mètres ;

ATTENDU QU'une hauteur maximale de 4 mètres pour les enseignes répond mieux aux caractéristiques de la Ville, à l'exception du boulevard Bromont et du boulevard Pierre-Laporte, zones pour lesquelles l'intégration de l'affichage est encadrée par le P.I.I.A ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a adopté la résolution 2011-01-09 afin de permettre la vente de petits outils dans les commerces de la catégorie C3 ;

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, Ville de Bromont peut modifier sa réglementation d'urbanisme;

ATTENDU QU'il est à propos et dans l'intérêt de la Ville de Bromont et de ses contribuables de mettre en vigueur les dispositions du présent règlement ;

ATTENDU QU'avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du Conseil tenue le 7 février 2011;

ATTENDU QU'un premier projet du présent règlement a été adopté à la séance ordinaire du Conseil tenue le 21 février 2011;

ATTENDU QU'un second projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du Conseil tenue le 4 avril 2011 suite à la tenue d'une assemblée de consultation publique tenue le même jour;

ATTENDU QU'aucune demande d'approbation référendaire n'a été reçue en temps opportun à l'égard de ce règlement;

**IL EST PROPOSÉ PAR DIANE PERRON
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

2 MAI 2011

D'adopter tel que soumis, le règlement numéro 876-68-2011 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 876-2003 afin de permettre la vente au détail et les salles de montre pour les usages C5 et les usages industriels, réduire la hauteur des affiches permises sur le territoire de 6 mètres à 4 mètres et permettre la vente de petits outils des commerces de la classe C3 ».

ADOPTÉE

2011-05-219

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 982-2011 SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE

ATTENDU QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet au conseil municipal d'adopter un règlement sur les projets particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble;

ATTENDU QUE l'objet de ce règlement est d'habiliter le conseil à autoriser, sur demande et à certaines conditions, un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble qui déroge à l'un ou l'autre des règlements d'urbanisme adopté par la Ville de Bromont en vertu du chapitre IV de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE le conseil juge à propos d'adopter un tel règlement et de prévoir les zones où une demande de projet particulier pourrait être autorisée;

ATTENDU QU'avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance du 21 mars 2011;

ATTENDU QU'un premier projet règlement a été adopté par ce Conseil à sa séance du 4 avril 2011;

ATTENDU la tenue d'une assemblée de consultation publique ce jour à l'égard dudit règlement;

**IL EST PROPOSÉ PAR ANIE PERRAULT
APPUYÉ PAR DIANE PERRON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter tel que soumis, le règlement numéro 982-2011 intitulé « Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble».

ADOPTÉE

N.M.

DÉPÔT DU RAPPORT SEMESTRIEL

2 MAI 2011

2011-05-220

ADOPTION DES AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES AU 30 AVRIL 2011

ATTENDU la liste des amendements budgétaires préparés par le directeur des services administratifs, directeur des finances et trésorier en date du 30 avril 2011 ;

ATTENDU QUE le Conseil a pris connaissance de ladite liste ;

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter, telle que déposée, la liste des amendements budgétaires au 30 avril 2011, laquelle est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

D'autoriser le directeur des services administratifs, directeur des finances et trésorier à effectuer lesdits amendements budgétaires.

ADOPTÉE

2011-05-221

**DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC DE MODIFIER
LES LIMITES DE VITESSE SUR CERTAINES ROUTES SOUS LEUR
JURIDICTION**

ATTENDU QUE certains tronçons de routes ont connu au cours des dernières années un essor de construction et un accroissement de la circulation ;

ATTENDU QUE des réseaux de sentiers multifonctionnels traversent ou côtoient ces tronçons de routes;

ATTENDU QUE des modifications aux limites de vitesse amélioreront la sécurité de l'ensemble des usagés ;

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
APPUYÉ PAR DIANE PERRON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De présenter au MTQ, par voie de résolution, une demande de modification de la limite de vitesse sur le boul. Bromont entre la rue Bleury et la route # 241, de 70 km/hre à 50 km/hre et sur le rue Shefford entre le numéro civique 1345 et le boul. Pierre-Laporte, de 90 km/hre à 70 km/hre.

ADOPTÉE

2 MAI 2011

2011-05-222

**CONTRAT POUR LA FOURNITURE D'UNE PELLE HYDRAULIQUE
SUR CHENILLES ET D'UNE REMORQUE 2011**

ATTENDU QUE la Ville à procédé à un appel d'offres public portant le numéro 003-TP-P-11 pour la location – acquisition d'une pelle hydraulique sur chenille 2011 assortie d'une remorque;

ATTENDU QU'à la fermeture de la période de soumissions, deux (2) soumissionnaires ont déposé des documents d'appel d'offres dûment complétés;

ATTENDU que le soumissionnaire Denis Gauvin inc., ayant déposé la soumission la plus basse, n'a pas respecté les spécifications du tableau des exigences du devis et s'avère pour cette raison non-conforme;

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'octroyer le contrat pour la location – acquisition d'une pelle hydraulique sur chenille 2011 de marque Kobelco avec une remorque neuve à l'entreprise **René Riendeau inc.** pour un coût mensuel de **2 960,57 \$ plus les taxes applicables** et ce, pour une période de 60 mois, suivant les termes et conditions de l'appel d'offres;

D'autoriser la greffière à signer le contrat de location-bail et toute documentation afférente pour et au nom de la Ville de Bromont;

QUE les sommes payables pour les années subséquentes seront prévues lors de l'élaboration des prévisions budgétaires pour chacune de ces années.

ADOPTÉE

2011-05-223

**OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA FOURNITURE D'UNE
RÉTROCHARGEUSE 2011 À 4 ROUES MOTRICES ET DIRECTIONNELLES
AVEC BALANCIER TÉLÉSCOPIQUE**

ATTENDU QUE le Service des Travaux publics à procédé à un appel d'offre public portant le numéro 006-TP-P-11 pour la location – acquisition d'une rétrochargeuse 2011 à 4 roues motrices et directionnelles avec balancier télescopique;

ATTENDU QU'À la fermeture de la période de soumissions, deux (2) soumissionnaires ont déposé des documents d'appel d'offres dûment complétés;

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ**

2 MAI 2011

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adjuger le contrat pour la location – acquisition d'une rétrochargeuse 2011 à 4 roues motrices et directionnelles avec balancier télescopique au soumissionnaire nous ayant présenté une soumission en tout point conforme aux exigences du cahier des charges soit **Industrie Wajax inc.** pour un coût mensuel de **2 020,00\$, plus les taxes applicables** et ce sur une période de 60 mois, suivant les termes et conditions de l'appel d'offres;

D'autoriser la greffière à signer le contrat de location-bail et toute documentation afférente pour et au nom de la Ville de Bromont;

QUE les sommes payables pour les années subséquentes seront prévues lors de l'élaboration des prévisions budgétaires pour chacune de ces années.

ADOPTÉE

2011-05-224

**AMENDEMENT DE LA RÉSOLUTION 2011-03-119 RELATIVEMENT
AU PROJET DE VIDANGE DES BOUES DE L'USINE
D'ÉPURATION**

ATTENDU QUE la Ville désire procéder à la vidange des boues et qu'il est nécessaire d'obtenir un C.A. du MDDEP à cette fin ;

ATTENDU QUE la Ville a mandaté la firme BPR pour préparer les plans et devis et présenter ladite demande de C.A ;

ATTENDU QUE la firme BPR ne pourra pas présenter la demande de C.A. sans y ajouter les engagements de la Ville;

IL EST PROPOSÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**
APPUYÉ PAR **ANIE PERRAULT**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'amender la résolution numéro 2011-03-119 afin d'y ajouter les éléments suivants :

- La Ville de Bromont s'engage à respecter les exigences de rejets fixées par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, le cas échéant, et à effectuer les correctifs nécessaires ;
- La Ville s'engage à effectuer le suivi standard décrit à l'annexe 4 selon le type d'usagers desservis, la capacité de l'installation et le milieu de rejet (surface ou dans le sol), à faire parvenir au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs les résultats d'analyse tous les douze mois (dans les cas prévus à l'annexe 4) et à aviser le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs dès que les résultats ne respectent pas les

2 MAI 2011

exigences ou lors d'une panne, d'un déversement ou de toute autre situation pouvant avoir un impact sur l'environnement ;

- La Ville s'engage à ce que toutes les matières résiduelles provenant de l'accumulation ou du traitement des eaux usées soient déposées à un endroit autorisé en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement ;
- La Ville s'engage à utiliser et à entretenir son système de traitement conformément aux spécifications indiquées dans le guide d'utilisation ou le manuel d'exploitation fourni par le manufacturier ou l'ingénieur dûment mandaté ;
- La Ville s'engage à transmettre au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité avec l'autorisation accordée ;
- La Ville est en mesure d'effectuer l'entretien et le suivi avec ses propres opérateurs qualifiés et compétents en la matière.

ADOPTÉE

2011-05-225

**AMENDEMENT DE LA RÉSOLUTION 2010-09-433 RELATIVEMENT
AU PROJET DE MISE À NIVEAU DU BARRAGE À L'USINE DE
FILTRATION D'EAU POTABLE**

ATTENDU QUE le barrage de la prise d'eau de l'usine de filtration de l'eau potable aurait besoin d'être réaménagé afin de consolider et améliorer la prise d'eau potable ;

ATTENDU QUE la Ville a mandaté la firme BPR pour préparer les plans et devis et présenter une demande de C.A. ;

ATTENDU QUE la firme ne pourra pas présenter ladite demande de C.A. sans y ajouter un engagement de la Ville;

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
APPUYÉ PAR ANIE PERRAULT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'amender la résolution numéro 2010-09-433 afin d'y ajouter l'élément suivant :

La Ville de Bromont s'engage à transmettre au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité avec l'autorisation accordée.

2 MAI 2011

ADOPTÉE

2011-05-226

**ENTENTE DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE ET LE CLUB
DE SOCCER DE BROMONT POUR L'ANNÉE 2011**

ATTENDU QUE le Club de soccer de Bromont est un organisme dont le SLCVC a vérifié la conformité en fonction de certains critères;

ATTENDU QUE le Club de soccer de Bromont encadre le soccer récréatif à Bromont;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont dispose des installations sportives demandées au parc Paquette et au Centre récréatif IBM en vertu d'une précédente entente;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont souhaite satisfaire à la demande d'utilisation d'installations sportives du Club de soccer de Bromont;

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la Ville de Bromont accorde au Club de soccer de Bromont le nombre d'heures d'utilisation gratuite des installations sportives nécessaire à la réalisation du programme de soccer récréatif à Bromont dans le cadre de la saison 2011;

QUE l'agente de développement sports et loisirs du SLCVC soit autorisée à signer l'entente d'utilisation des installations sportives avec le Club de soccer de Bromont laquelle est soumise au soutien des présentes pour valoir comme si au long récitée.

ADOPTÉE

2011-05-227

**DEMANDE DE GRATUITÉ POUR L'UTILISATION TEMPORAIRE
DE PLATEAUX SPORTIFS MUNICIPAUX PAR LES ÉLÈVES DE
L'ÉCOLE LA CHANTIGNOLE**

ATTENDU QUE les écoles primaires du territoire de la ville de Bromont sont des partenaires privilégiés du SLCVC;

ATTENDU QUE l'école de la Chantignole demande l'accès gratuit au hall et à la dalle du Centre sportif du 6 au 23 juin 2011;

2 MAI 2011

ATTENDU QUE les plateaux demandés sont disponibles,

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
APPUYÉ PAR DIANE PERRON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De permettre l'accès au Centre sportif pour le personnel et les élèves de l'École de la Chantignole dans le cadre des cours d'éducation physique pour la période du 6 au 23 juin 2011;

D'accorder la gratuité des heures d'utilisation demandées;

D'autoriser M. Jacques DesOrmeaux, directeur général, à signer l'entente à intervenir à cette fin entre la Ville, la Commission scolaire du Val des Cerfs et l'école de la Chantignole.

ADOPTÉE

2011-05-228

**DEMANDE DE SOUTIEN - COLLECTE DE FONDS DE
LA FONDATION LE PONT**

ATTENDU QUE nous avons reçu une demande de prêt sans frais du Centre culturel St-John de la part de Madame Lise Duquette, native de Bromont, mais résidente de Québec, pour la présentation d'un spectacle bénéfique dont les fonds iront à la Fondation Le Pont le samedi 20 août 2011 de 15h à 23h;

ATTENDU QUE la Fondation le Pont amasse des fonds pour venir en aide aux enfants démunis d'Afrique;

ATTENDU QUE le Centre culturel St-John est un lieu propice pour la tenue de spectacles bénéfiques et que celui-ci est disponible le samedi 20 août de 15h à 23h;

ATTENDU QU'il faut établir des balises et des limites concernant les demandes de prêt gratuit du Centre culturel St-John pour des activités de levée de fonds;

**IL EST PROPOSÉ PAR DIANE PERRON
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De prêter gratuitement le Centre culturel St-John, et ses équipements de sonorisation, pour la tenue d'un spectacle bénéfique le samedi 20 août 2011 dont les fonds seront remis à la Fondation Le Pont, seulement si cette demande respecte les balises et les limites fixées pour ce type de demande de prêt pour des levées de fonds.

2 MAI 2011

ADOPTÉE

2011-05-229

**DEMANDE DE SOUTIEN - INTERNATIONAL DE SOCCER JEAN-YVES
PHANEUF DE GRANBY 2011**

ATTENDU QUE la demande du comité organisateur de l'International de soccer Jean-Yves Phaneuf pour la tenue d'un tournoi du 3 au 5 septembre 2011 en ce qui concerne le prêt d'un plateau, de l'équipement et d'un service d'entretien des lieux;

ATTENDU QUE la Ville dispose des installations sportives demandées et des équipements demandés;

ATTENDU QUE la Ville souhaite contribuer à la tenue d'événements générant des retombées locales et régionales.

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
APPUYÉ PAR ANIE PERRAULT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De permettre l'utilisation des terrains de soccer à ONZE (11) joueurs du Parc Alain-Paquette, et de leur équipement et l'intervention du personnel d'entretien dans le cadre de la présentation de l'International de soccer Jean-Yves Phaneuf de Granby 2011 du 3 au 5 septembre 2011.

ADOPTÉE

2011-05-230

**AMENDEMENT DE LA RÉOLUTION 2011-04-199 RELATIVEMENT
À LA TENUE DE LA FÊTE DE L'AMOUR 2011**

ATTENDU QUE la résolution 2011-04-199 permettait l'utilisation gratuite des voies publiques et la participation de la ville à la Fête de l'amour 2011;

ATTENDU QUE les organisateurs de l'évènement demandent à la ville de se prononcer sur la demande de permis de réunion déposé auprès de la Régie des alcools et des courses du Québec;

**IL EST PROPOSÉ PAR DIANE PERRON
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la Ville ne s'objecte par à l'émission du permis de réunion à l'occasion de la Fête de l'amour qui se tiendra le 12 juin prochain sur le site de la fabrique Saint-François-Xavier à Bromont.

2 MAI 2011

ADOPTÉE

2011-05-231

**DEMANDE DE GRATUITÉ DU CENTRE CULTUREL ST-JOHN
POUR LA TENUE D'UN SALON DES MÉTIERS D'ART EN
DÉCEMBRE 2011**

ATTENDU QUE deux citoyennes artisanes de Bromont, (promoteurs), souhaitent organiser un Salon des métiers d'art contemporains au Centre culturel St-John, du 6 au 11 décembre 2011;

ATTENDU QUE pour réaliser cet événement, les promoteurs désirent obtenir la gratuité du Centre culturel St-John pour toute la durée du Salon;

ATTENDU QU'une des orientations de la politique culturelle de la Ville de Bromont est le « soutien à la création et l'essor des arts et de la culture »;

ATTENDU QU'un des objectifs de la mission du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire est « de favoriser l'engagement de la population dans l'élaboration et la promotion de l'offre de services »;

ATTENDU QU'un Salon des métiers d'art représente un événement que le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire trouve intéressant d'ajouter à l'offre culturelle de la Ville de Bromont;

ATTENDU QUE cet événement vient bonifier la programmation du Centre culturel St-John, un lieu propice et inspirant pour la tenue d'un tel événement;

ATTENDU QUE la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., c. C-47.1), permet à une municipalité d'accorder toute aide qu'elle juge appropriée à l'égard du développement de la culture, des loisirs, des activités communautaires et du développement économique local;

**IL EST PROPOSÉ PAR DIANE PERRON
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De permettre l'utilisation gratuite du Centre culturel St-John aux promoteurs de l'évènement, Mesdames Florence Hupin et Rachel Grenon pour la tenue d'un Salon des métiers d'art contemporains « Roche.Papier.Ciseau » du 6 au 11 décembre 2011;

D'autoriser le directeur du SLCVC, ou l'agente de développement en culture et vie communautaire, à signer pour et au nom de la Ville, une entente faisant état des modalités d'utilisation du Centre culturel St-John dans le cadre de cet événement, avec les promoteurs de l'évènement.

ADOPTÉE

2 MAI 2011

N.M.

**DÉPÔT DE LA LISTE DES EMBAUCHES DE SURNUMÉRAIRES
EN DATE DU 30 AVRIL 2011**

2011-05-232

**INSTALLATION D'ORIFLAMMES POUR L'INTERNATIONAL
BROMONT**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont soutient et supporte les organismes promoteurs d'événements;

ATTENDU QUE l'évènement l'International Bromont se déroulera cette année du 20 au 31 juillet 2011;

**IL EST PROPOSÉ PAR ANIE PERRAULT
APPUYÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser les promoteurs de l'International Bromont d'afficher les oriflammes promotionnelles de cet événement sur les lampadaires de la rue Shefford du 4 au 31 juillet 2011;

De mandater le Service des travaux publics pour procéder à l'installation de ces oriflammes.

ADOPTÉE

2011-05-233

TENUE DU MINI-TOUR IGA CHARLES-BRUNEAU 2011

ATTENDU QUE la Ville de Bromont soutient et supporte les organismes promoteurs d'événements;

ATTENDU QUE le Mini-tour IGA Charles-Bruneau est un événement relié à la famille;

ATTENDU QUE les profits de l'évènement seront remis à la Fondation du Centre de cancérologie Charles-Bruneau, qui vient en aide aux enfants atteints de cancer;

**IL EST PROPOSÉ PAR ANIE PERRAULT
APPUYÉ PAR DIANE PERRON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

2 MAI 2011

D'autoriser la tenue du Mini-tour IGA Charles-Bruneau, une randonnée familiale à vélo organisée à l'échelle de la province par des marchands IGA engagés dans leur collectivité et qui se déroulera sur le territoire de la Ville de Bromont le 11 juin 2011;

De mandater le Service de Police afin d'encadrer et sécuriser l'activité et de tenir à cette occasion, un kiosque de prévention pour sensibiliser les gens sur la sécurité à vélo.

ADOPTÉE

2011-05-234

PASSAGE DU TRAIN TOURISTIQUE «ORFORD EXPRESS » À BROMONT

ATTENDU QUE la Ville de Bromont soutient et supporte les organismes promoteurs d'événements;

ATTENDU le passage à Bromont de l'Orford Express Train Touristique les 1^{er} et 29 juin, 7 septembre et 29 octobre ;

ATTENDU QUE les organisateurs demande à la Ville une collaboration de la part des services concernés afin d'assurer le bon déroulement des arrivées et départs du train touristique;

ATTENDU QUE le soutien demandé sera réalisé dans le cadre des opérations courantes des services concernés;

**IL EST PROPOSÉ PAR ANIE PERRAULT
APPUYÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De mandater le Service de police et le Service des travaux publics afin d'offrir tout le soutien nécessaire pour assurer la circulation et la sécurité des usagers lord du passage à Bromont du train touristique «Orford Express » les 1^{er} et 29 juin, 7 septembre et 29 octobre 2011.

ADOPTÉE

2011-05-235

**COMMANDITE DE LA VILLE DE BROMONT POUR LE GALA
EXCELLENCE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DE
COWANSVILLE ET RÉGION**

2 MAI 2011

ATTENDU QUE le Gala Excellence « Porte sur l'Avenir » de Brome-Missisquoi organisé par la Chambre de Commerce de Cowansville et Région se tiendra au Château Bromont vendredi le 12 novembre 2011 ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont est membre de la Chambre de Commerce de Cowansville et Région et souhaite contribuer à cet événement qui se tiendra sur son territoire ;

**IL EST PROPOSÉ PAR ANIE PERRAULT
APPUYÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

DE commanditer le 7^e Gala Excellence « Porte sur l'Avenir » de Brome-Missisquoi 2011 organisé par la Chambre de Commerce de Cowansville et Région, pour un montant de **1 000 \$**;

D'autoriser le directeur des services administratifs, des finances et trésorier à approprier les montants nécessaires et à les affecter au paiement de cette dépense.

ADOPTÉE

N.M.

**DÉPÔT D'UNE LETTRE RELATIVEMENT À L'AMÉNAGEMENT
DE L'INTERSECTION DU CHEMIN COMPTON ET DE LA RUE DES
PATRIOTES**

2011-05-236

**APPROBATION DES MEMBRES DES AMIS DE SENTIERS DE
BROMONT AUTORISÉS À SIGNER DES DROITS DE PASSAGE
POUR LES SENTIERS RECREATIFS**

ATTENDU QUE le conseil municipal par sa résolution numéro 2011-03-143 a convenu d'autoriser Les Amis des Sentiers de Bromont à négocier des droits de passage pour la Ville de Bromont;

ATTENDU QUE Les Amis des Sentiers de Bromont devaient identifier par résolution leurs membres qui pourraient signer des droits de passage afin que le Conseil les approuve par résolution ;

ATTENDU QUE tout droit de passage devra préalablement être approuvé par le directeur de l'urbanisme, de la planification et du développement durable avant d'être signé pour avoir toute force et validité ;

ATTENDU QU'une rencontre de démarrage devra avoir lieu dans les deux premières semaines de mai afin d'identifier les droits de passage prioritaires pour la municipalité pour la saison estivale 2011 ;

2 MAI 2011

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
APPUYÉ PAR DIANE PERRON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE Mesdames Joanne Frizzle et Sylvie Laurin ainsi que Messieurs Pierre Lizotte, Richard Deslandes, Robert Desourdy et Gaston Ménard soient autorisés pour la période du 2 mai 2011 au 30 avril 2012, à signer des droits de passage pour les sentiers récréatifs à l'aide du formulaire proposé et approuvé par la Ville;

QUE la présente résolution constitue le protocole d'entente entre les parties pour la période du 2 mai 2011 au 30 avril 2012.

ADOPTÉE

2011-05-237

**OCTROI D'UNE SERVITUDE DE DRAINAGE POUR
L'ÉCOULEMENT DES EAUX DE SURFACE**

ATTENDU QUE les membres de ce Conseil ont pris connaissance du projet d'acte notarié de servitude qui leur a été soumis concernant les lots 4 678 667, 4 678 668 et 4 678 672 ;

ATTENDU QUE M. Richard Émond, propriétaire des terrains, a aménagé un fossé de drainage derrière les terrains vers un milieu humide afin de favoriser l'écoulement naturel des eaux;

ATTENDU QUE ce fossé a été aménagé à même une servitude en faveur de la Ville aux termes de l'acte reçu devant Me André Robitaille, notaire, le 7 juillet 2005, publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Shefford, le 8 juillet 2005, sous le numéro 12 499 084;

ATTENDU QUE cette servitude consiste en un droit de passage, permettant à quiconque de circuler à pieds, à cheval, à vélo, en skis, en raquettes ou par tout autre moyen de transport non motorisé, cette servitude pouvant être exercée sur la totalité du fonds servant;

ATTENDU QUE depuis aucune piste multifonctionnelle n'a été érigée sur cette servitude et que la Ville ne planifie pas aménager de servitude sur ce terrain à court terme;

**IL EST PROPOSÉ PAR DIANE PERRON
APPUYÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser la mairesse et la greffière de la Ville de Bromont à signer pour et au nom de la Ville, l'acte de servitude, suivant les termes du projet soumis par Me Joanne Désourdy, notaire ;

2 MAI 2011

D'exiger en contrepartie au requérant, M. Richard Émond, d'ensemencer le fossé situé dans la servitude de la Ville afin de minimiser l'apport de sédiments vers le milieu humide où se déversent les eaux de drainage, tel qu'il aurait été exigé si ledit fossé avait été prévu au protocole d'entente existant.

ADOPTÉE

2011-05-238

**CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR UN
CONSULTANT EN COMMUNICATION**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont désire s'adjoindre les services d'un consultant en communication;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a procédé à un appel d'offres public, conformément à la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)*, en vue de l'octroi d'un contrat en services professionnels pour un consultant en communication, lequel porte le numéro 010-SA-SP-11 et est intitulé « Services professionnels de consultant en communication » ;

ATTENDU QUE Ville de Bromont a adopté, conformément à la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)*, la politique de gestion contractuelle prévoyant les modalités de formation d'un comité de sélection et d'adoption d'un système de pondération et d'évaluation d'appels d'offres ;

ATTENDU QUE deux (2) soumissionnaires, ont déposé une soumission à la date et heure prévue à l'appel d'offres, soit le 29 avril 2011 à 11h00 ;

ATTENDU QUE le comité de sélection a fait l'étude des soumissions déposées selon le système de pondération et d'évaluation ;

ATTENDU QU'après analyse et évaluation de sa soumission par le comité de sélection, le soumissionnaire Citrus communications n'a pas obtenu un pointage intérimaire suffisant pour se qualifier, son enveloppe de prix n'a donc pas été ouverte ;

ATTENDU le pointage final de l'autre soumissionnaire :

SOUMISSIONNAIRE	POINTAGE FINAL
Nadeau, Bellavance	14,15

ATTENDU QUE la soumission de la firme Nadeau, Bellavance, soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage final s'avère conforme à l'appel d'offres mais que les sommes nécessaires à l'octroi de ce mandat tel que proposé sont nettement inférieures au bordereau de prix déposé;

**IL EST PROPOSÉ PAR ANIE PERRAULT
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ**

2 MAI 2011

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De ne pas donner suite à l'appel d'offres public numéro 010-SA-SP-11 intitulé « Services professionnels de consultant en communication » ;

De ne retenir aucune des soumissions reçues et de réévaluer les besoins de la Ville à l'égard de la nature et des conditions afférentes aux services requis.

ADOPTÉE

2011-05-239

**DÉCLARATION DE NUISANCES ET MANDAT D'AGIR POUR
RÉGULARISER UNE SITUATION PROBLÉMATIQUE**

ATTENDU QUE le propriétaire inscrit au rôle d'évaluation 2011 pour le 1617, rue Shefford lot 125 est monsieur Gino Thériault;

ATTENDU QUE monsieur Gino Thériault est propriétaire d'un bâtiment occupant un espace loué (lot 125) du parc de maisons mobiles (Parc Carrousel) situé au 1617, rue Shefford;

ATTENDU QUE depuis le 30 mars 2011, le propriétaire du 1617 rue Shefford lot 125 accumule à l'extérieur du bâtiment (sur la galerie menant à l'accès principal du bâtiment) des sacs contenant des rebuts ménagers, le tout accessible aux animaux et aux vermines;

ATTENDU QUE suite à l'émission d'un premier constat en date du 30 mars 2011, un avis écrit a été transmis par huissier au propriétaire qui a procédé à un premier nettoyage mais a laissé des sacs à ordures qui ont été accumulés sur la galerie du bâtiment lesquels ont été éventrés par les animaux et les contenus sont étalés sur la galerie;

ATTENDU QUE depuis le 30 mars 2011, le propriétaire du 1617, rue Shefford lot 125 n'a pris aucune disposition afin de disposer les rebuts ménagers pour la cueillette des ordures;

ATTENDU QUE depuis le 14 avril 2011, les sacs d'ordures ménagers sont éventrés et leurs contenus étalés sur le sol et de ce fait constitue une nuisance;

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De reconnaître pour le 1617, rue Shefford lot 125, une situation de nuisance en conformité avec la réglementation de la Ville de Bromont et plus particulièrement à l'article 2.30 du règlement de nuisances numéro 923-2006;

2 MAI 2011

De procéder par l'entremise d'un procureur, à l'obtention d'une ordonnance ou de toute mesure nécessaire afin de faire cesser et enlever les nuisances décrites aux présentes.

ADOPTÉE

N.M.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Sept (7) citoyens font des interventions, à savoir :

Monsieur Pierre Jadoul informe les membres du conseil des nouveaux dommages subis aux propriétés publique et privée sur une partie de la rue Frontenac suite au débordement du ruisseau adjacent et demande que des modifications soient apportées par la Ville.

Monsieur Claude Tremblay demande au Conseil de prendre des mesures afin que cessent de se produire des refoulements d'égouts dans un secteur de la rue des Patriotes.

Monsieur Roger Quintin remercie les membres du Conseil pour leur écoute et l'intérêt manifesté à l'égard de la demande du Comité de surveillance du quartier Shefford pour l'aménagement de l'intersection du chemin Compton et de la rue des Patriotes.

Monsieur Bertrand Côté s'informe sur le suivi des problèmes d'affaissement du Chemin de Gaspé et les travaux qui y seront réalisés.

Monsieur Bernard Adam fait part aux membres du Conseil de la désuétude d'une grange située en face de sa propriété du Chemin Racine et qui semble abandonnée lui causant des inconvénients en raison de la chute de certains matériaux tombant en ruines et de la vermine s'y trouvant et il demande si le bâtiment ne pourrait pas être vendu.

Monsieur Guy Dionne adresse ses remerciements aux services de police et des Travaux publics pour leur soutien lors de la tenue de la Marche au profit de la Maison Au Diapason.

2 MAI 2011

Monsieur Lortie demande de l'information sur les modalités de paiement des taxes municipales.

2011-05-240

LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR DIANE PERRON
APPUYÉ PAR ANIE PERRAULT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la présente séance soit levée, à 21 h 05.

ADOPTÉE

JOANNE SKELLING, GREFFIÈRE

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions contenues dans ce procès-verbal.

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil municipal tenue le 16 mai 2011.

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

JOANNE SKELLING, GREFFIÈRE